souvenir personnel; jeux divers dans la cour du patronage; pêche au champagne; attractions diverses et bataille de confetti. Dans la salle, concert permanente et à partir de 19 h., soupers froids en famille et par petites tables à prix modérés.

UNE FÊTE AU PATRONAGE SAINT-CLÉMENT

La foire du patronage Saint-Clément s'annonce comme devant être un succès. Tout a été prévu pour contenter les plus difficiles. Les jeunes y trouveront de quoi satisfaire ce besoin de détente qui les caractérise et les autres un peu plus âgés entendront avec joie les échos d'une jeunesse peut-être lointaine. En tout cas, ce sera pour tous une joie de se retrouver dans une atmosphère de franche et saine gaîté et de sentir se resserrer les liens qui doivent nous unir tous en vue d'un labeur fécond. Voici le programme de cette fête :

Dimanche 1er juillet: De 11 à 12 h., concert-apéritif; l'après-midi, ouverture à partir de 4 h. Loteries, maison hantée, maison tournante, pêche à la bouteille, anneaux le canard, massacre vivant, etc., etc., bataille de confetti, restaurant, friture, pâtisserie.

Lundi 2 juillet: A partir de 7 h., continuation de la fête. Résultat du tirage de la souscription: 1 lot: un voyage à Lourdes. Vers 21 h. 30, grand feu d'artifice.

AVIS AUX FAMILLES NOMBREUSES. — Le décret-loi du 4 avril 1934 a décidé la suppression du bénéfice de l'Encouragement national aux familles nombreuses bénéficiant du carnaire familial. Les familles nombreuses qui se voient touchées par cette mesure peuvent demander le bénéfice de la loi du 14 juillet 1916 sur l'assistance aux familles nombreuses, si elles remplissent les conditions suivantes : quatre enfants de moins de 13 ans ou de moins de 16 ans, s'ils sont pourvus d'un contrat d'apprentissage ou poursuivant leurs études; vaccin et trois enfants ou nouveau-nés vivant deux enfants. Les inscriptions pour cette assistance seront reçues à la Mairie, 1er guichet, à partir du mercredi 4 juillet. Produire les certificats de salaires et surnaître de tous les membres de la famille travaillant, ainsi que le livret de famille.

SOYEZ BIEN SAGES. — Le garde Delannoy a rencontré sur le trottoir de la rue de Mouveaux, le cycliste Marcel Dupire, 20 ans, demeurant à Mouveaux, 51, rue des Fleurs, et lui a dressé deux procès-verbaux : un pour délaut de plaque de contrôle, l'autre pour avoir roulé sur le trottoir réservé aux piétons.

EN VUE DES FÊTES DU CAPREAU. — La distribution des emplacements aux forains participant aux fêtes de bienfaisance des 7, 8 et 9 juillet, aura lieu le mardi 3 juillet, à 16 h. 30, au rond-point du Capreau.

LA RETRAITE. — A l'occasion de la Fête nationale, les établissements publics sont autorisés à rester ouverts jusqu'à 2 h. du matin, les nuits des 14 et 15 juillet.

PAIEMENT DES SECOURS AUX CHÔMEURS. — Ce soir samedi 30 juin, à partir de 14 h., à la Mairie, pour les chômeurs complets, dans l'ordre numérique.

CHEZ LES ANCIENS COMBATTANTS DU CENTRE. — Afin de permettre au plus grand nombre d'assister au voyage de Verdun, des versements mensuels de 20 fr. seront perçus jusqu'à couverture des frais de voyage qui ne dépasseront pas 180 fr. Les adhésions continuent à être reçues au siège, « Café de la Cloche », place Fénelon.

CAISSE « LA FAMILLE ». — Ce soir samedi 30 juin, la permanence sera ouverte de 17 à 19 h., au local, 3, rue de Roubaix, pour le paiement des prestations.

REUNION DU CYCLO-TOURISME DES BOZEL. — Demain dimanche 1er juillet, à 11 h., réunion de la Commission, au siège, Café C. Vandewiele, 36, rue de Lille, en vue de la prochaine excursion du Club.

AMICALE DU CAPREAU. — Le mardi 3 juillet, à 19 h. 30, répétition générale de la clique scolaire au siège, rue Ch.-Colomb, sous la direction de M. Louis Verpoort.

WATTRELOS

UN TRAVAIL UTILE

Le long de la rue de Leers, depuis l'ancienne ferme Dubrulle jusqu'en face du cimetière du centre, des ouvriers ont posé dans le fossé large et bouueux, bordant la droite de la route, de grands tubes en béton. De ce fait, ce fossé à ciel ouvert a pu être comblé. La route qui voit journellement un trafic assez intense, sera ainsi élargie à cet endroit et sera moins dangereuse pour les véhicules et les piétons. D'autre part, les eaux stagnantes qu'on y trouvait jadis ne seront plus un danger pour la santé des habitants.

LA REMISE D'UNE DÉCORATION A M. L'ABBÉ MAREZ CURÉ DE SAINT-GÉRARD

Le dimanche 1er juillet, à 10 h., dans l'église de Saint-Gérard, le Cercle Berlios de Lille exécutera le programme ci-contre à l'occasion de la remise de la médaille d'or d'encouragement au dévouement à M. Georges Marez, curé fondateur de St-Gérard, chevalier de Saint-Jean de Latran, chevalier de l'Ordre de Léopold II.

Voici le programme qui sera exécuté par le Cercle Berlios: 1. Marche héroïque (Saint-Saëns); 2. Peer Gint (Le matin) de Grieg; 3. Maîtres-Chanteurs (Mort d'Arc), ouverture (Wagner).

La Fanfare royale la Sainte-Cécile ira chercher à son presbytère M. l'abbé G. Marez, son président d'honneur, pour le conduire solennellement à l'église.

A l'issue de la messe, sur le perron de l'église, M. Vanesse, président de la section de Roubaix, remettra la médaille aux sons de la « Marseillaise » et de la « Brabançonne ». Puis au patronage elle donnera le concert-apéritif.

MORT A St-AMAND DE M. HOUSSIER, ANCIEN CHEF DE LA BRIGADE DE GENDARMERIE

Nous apprenons avec regret la mort à Saint-Amand, de M. Houssier, ancien chef de la brigade de gendarmerie de Wattrelos. M. Houssier était très connu à Wattrelos où il arriva en 1914, quelques mois avant la guerre, comme chef de brigade. Il fit toute la guerre et obtint la croix de guerre et la médaille militaire.

A l'Armistice, M. Houssier revint à Wattrelos avec le grade de maréchal des logis, et y resta jusqu'en septembre 1923, date à laquelle il fut nommé adjudant à Saint-Amand.

Ses funérailles auront lieu aujourd'hui samedi, à 10 h. 15, à Saint-Amand.

LA FOIRE AUX PLAISIRS DE BEAULIEU

La foire aux plaisirs organisée par la Jeunesse catholique de Beaulieu aura lieu le dimanche 8 juillet. Les préparatifs se poursuivent très activement. Tous rivalisent d'ardeur et de dévouement pour que la fête procure des moments agréables et laisse un bon souvenir.

Voici le programme de la journée: A 11 h., dans la salle du patronage, apéritif-concert avec le concours d'un brillant orchestre. Le soir à partir de 16 h. on pourra exercer son adresse aux jeux de boules, de massacre, de pêche à la ligne et risquer sa chance aux jeux d'enveloppe, lapinodrome, etc... Des lots nombreux et sensationnels récompenseront les plus adroits et les plus chanceux. Pendant toute la durée de la fête, grande bataille de confetti. Les enfants n'oublieront pas d'emporter le « ballon de la foire ». Bonne journée en perspective. Retenez la date: 8 juillet.

A L'AMICALE DES COMMERÇANTS DU CRÉTINIER

La dernière réunion qui eut lieu chez Fidèle Leplat, rue du Crétinier, obtint un beau succès car beaucoup de commerçants s'y étaient réunis. La réunion s'est ouverte par quelques mots de M. Emile Delbrouck, qui donna la parole à M. Raymond. Celui-ci donna lecture du procès-verbal de la réunion précédente et fit connaître la situation de la caisse. Après cette lecture, on procéda au renouvellement de la commission qui se compose comme suit: président d'honneur, MM. Paul Lamarque; vice-président d'honneur Emile Dumortier; président, Fidèle Leplat; vice-président, Emile Delbrouck; secrétaire, Raymond Hionnieur; trésorier, Eloi Depelchin; trésorier-adjoint, Edouard Bagem; commissaires, Gaston Lerceux et Théo Brossé.

SERVICE MUNICIPAL de DISTRIBUTION D'EAU POTABLE. — Pour éviter à l'agent chargé du relevé de l'index des compteurs une perte de temps sensible, les abonnés sont instamment priés de se trouver chez eux ou d'indiquer sur leur porte la personne à qui on doit s'adresser en leur absence.

Les relevés commenceront à partir du lundi 2 juillet.

DISPENSAIRE ANTITUBERCULEUX. — La semaine prochaine, il y aura séances de consultations le mardi 3 juillet, à 9 h. par M. le docteur Bauwin et le jeudi 5 juillet, à 9 h., par M. le docteur Montaigne.

— L'infirmière tiendra une permanence le jeudi 5 juillet, de 15 à 17 h.

— Le départ des enfants admis à la colonie de vacances de Cuvyère aura lieu le lundi 2 juillet. Rendez-vous au Dispensaire à 3 heures.

AUX FAMILLES NOMBREUSES. — Demain dimanche, 1er juillet, permanence habituelle au siège, Café Delcroix, Grand'-Place, de 10 h. à 11 h. 30, pour le paiement de la prime de naissance.

ENQUÊTE DE COMMODO ET INCOMMODO. — Une enquête est ouverte du 1er au 15 juillet, sur le projet d'installation, à la filature Prouvost, rue du Sapin-Vert, d'un atelier de blanchissage de fils de laine par l'ammoniaque sulfureux.

Les pièces de l'affaire seront communiquées au bureau des travaux et aux personnes qui désireront en prendre connaissance.

Les observations auxquelles le projet susvisé donnerait lieu devront, avant l'expiration du délai ci-dessus fixé, être déposées à la Mairie de Wattrelos, qui les transmettra à la disposition du commissaire-enquêteur.

APRÈS LA SAISIE DE 300 KILOS DE TABAC AU TUQUET. — Le camion et les deux chevaux qui ont été saisis jeudi matin par la douane du Tuquet, seront mis en vente aux enchères, aujourd'hui samedi, à 14 h. 30, au bureau de douane.

SECOURS DU BUREAU DE BIENFAISANCE. — La distribution des tickets de pain aux personnes inscrites au Bureau de bienfaisance se fera 1 bis, rue Jean-Jaurès, le mardi 3 juillet, de 9 à 11 h. 30.

A LA « FRATERNELLE DES COMBATTANTS ». — Ce soir samedi 30 juin, de 18 h. à 20 h., versements pour le troisième trimestre de la Mutuelle-Retraite.

Dimanche, de 9 h. 30 à 12 h., perception de la Mutuelle et permanence habituelle où tous renseignements sont fournis concernant les droits des anciens combattants et victimes de la guerre.

Durant toute la matinée, entraînement au tir à 13 m., 20 m. et 50 mètres, au stand des Combattants. Un prix spécial sera accordé à la plus belle série de huit balles, catégorie 20 m., fusil Lebel. Tous les amateurs de tir sont invités à cette épreuve.

Des billets de la Loterie nationale (2e tranche), sont en vente, tous les jours, au siège, 15, Grand'Place.

LES AMICALES DU LABOUREUR A LA FANNE. — L'Amicale de garçons organise en accord avec l'Amicale de filles une excursion à La Panne, pour le dimanche 12 août. Départ à 6 h.; retour vers 21 h. Le prix est fixé à 14 fr. pour les amicalistes et 16 fr. pour les sympathisants. Les inscriptions sont reçues dès maintenant chez M. Herminet, 106, rue de l'Industrie, ou à l'école, le jour de la réunion.

SECTION LOCALE DES MUTILÉS DU TRAVAIL. — Dimanche 1er juillet, réunion mensuelle, à 16 h. au siège, 26, rue Carnot. La Commission prie les membres de bien vouloir se mettre en règle avec la trésorerie et prie tout particulièrement les retardataires d'être présents à la réunion. Permanence chaque premier dimanche du mois, à 16 h. A l'ordre du jour: Questions diverses; caisse d'épargne; banquet.

MUSIQUE MUNICIPALE. — Le cours de solfège donné habituellement le samedi après-midi n'aura pas lieu les 30 juin et 7 juillet. Exceptionnellement, le professeur se tiendra à la disposition des élèves le dimanche 8 juillet, à 10 h.

AMICALE DE LA BAILLERIE. — Ce soir samedi 30 juin, réunion à l'école, à 19 h. 30, de tous les amicalistes désirant s'inscrire pour le voyage à Neuville-en-Ferrain du dimanche 1er juillet.

UNE SOIRÉE A LA CONCORDE. — Dimanche prochain, à 15 h. jusqu'au soir, à « La Concorde », rue de Lisieux, tous les amis de la paroisse Sainte-Thérèse se donneront rendez-vous pour y passer une agréable soirée familiale. Entrée gratuite.

CHORALE PAROISSIALE SAINT-MACLOU. — Le voyage à Cysoing de la Chorale Saint-Maclou aura lieu demain dimanche 1er juillet. La Commission demande aux choristes de se trouver sur la Grand'Place à 8 h. 15; le départ est fixé pour 8 h. 30.

AMICALE DU FLOUYE. — Demain dimanche 1er juillet, à 15 h., à l'école, réunion mensuelle.

LANNOY

A la Société de secours mutuels Saint-Philippe

L'assemblée générale de la société de secours mutuels Saint-Philippe aura lieu le dimanche 1er juillet, à 16 h., au siège.

Lecture des procès-verbaux; situation financière; communication. Présence indispensable. Réunion de la Commission à 15 h. 30.

FRATERNELLE DE LANNOY, LEZ-TOURCOING. — La Commission des convoyeurs nous prie d'aviser les convoyeurs pour Mouvaux, qu'ils devront être bien exacts dimanche 1er juillet, à 7 h. du matin, au « Café de l'Hôtel de Ville ». Les commissaires de voiture sont MM. Abel Clément et Louis Bécheln. Départ de Lannoy, 7 h.; arrêt à Hem-Bitur, 7 h. 15. Départ à 18 h. 30 par Lourroil, Forêt de Mormal, Le Quesnoy, Valenciennes.

CHOMAGE. — Paiement des chômeurs aujourd'hui samedi 30 juin, à 14 h.

FLERS

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA MUTUELLE DU BREUCQ

Cet important groupement mutualiste tiendra son assemblée générale trimestrielle demain dimanche 1er juillet, à 15 h., à la salle des fêtes, place Descat.

Au cours de cette réunion, il sera remis à chaque sociétaire un ticket de présence pour la tombola annuelle d'octobre. Tout absent non excusé au préalable sera passible d'un franc d'amende.

CHIFFRE D'AFFAIRES. — Perception pour la Section du Breucq, le lundi 2 juillet, de 9 à 11 h. et de 14 à 16 h., chez M. Paul Mépiou, débitant de tabac, rue J. Jaurès, et pour la Section du Bourg, à la Mairie, le mercredi 4 juillet, de 8 h. 30 à 10 h.

CHOMEURS PARTIELS. — Paiement des allocations aux chômeurs partiels admis pour la période du 19 au 25 juin, aujourd'hui samedi 30 juin, à 11 h. 30 à la Mairie, pour la Section du Bourg; à 14 h. 30, au bureau annexe, rue Jean-Baptiste-Bonte.

POINTAGE DES CHOMEURS COMPLETS à 11 h. 45 pour le Bourg, à 14 h. pour le Breucq.

A L'AMICALE DU BREUCQ. — Les membres de l'Amicale Mixte Pasteur-Jean-Jaurès sont convoqués en assemblée générale le dimanche 1er juillet, à 10 h. 45, au Foyer des Amicales, place Constantin-Descat. A l'ordre du jour: Situation financière, Fête fédérale Sailly-Lannoy, Fête du 14 juillet. La Commission centrale se réunira à 10 h.

LYS

LES BUREAUX DE LA MAIRIE seront fermés les lundi 2 juillet et mardi après-midi, 3 juillet, à l'occasion de la ducasse. Les services de l'Etat-Civil fonctionneront lundi, de 11 h. à midi.

BUREAU DE BIENFAISANCE. — Distribution de bons de pains aujourd'hui samedi 30 juin, à 9 h.

CHOMAGE. — Paiement des chômeurs aujourd'hui samedi 30 juin, à 14 h. 30.

HEM

DISPENSAIRE D'HYGIÈNE SOCIALE (Rue Victor-Hugo). — Aujourd'hui samedi 30 juin, à 14 h., consultation.

CHIFFRE D'AFFAIRES. — Perception le jeudi 5 juillet, de 8 à 11 h., chez M. Duquesne, cafetier, Démarcation, et de 14 h. à 16 h. 30, chez M. Jossen, cafetier aux Trois-Bouées.

HARMONIE MUNICIPALE. — Ce soir samedi 30 juin, au siège, « Salle du Tilleul », répétition partielle à 6 h., pour les clarinettes; à 6 h. 30, répétition générale.

SYNDICAT des PETITS PROPRIÉTAIRES ET RENTIERS DES H.B.M. — Une permanence fonctionnera le dimanche 1er juillet, de 11 à 12 h., au siège, café-tabac Jules Jossen, rue Jules-Guesde, 96. On y recevra les adhésions et les réclamations.

TOUFFLERS

UNE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni hier soir, vendredi, à 20 h., sous la présidence de M. Verdier, maire. Tous les conseillers étaient présents.

La question principale mise à l'ordre du jour était l'approbation du budget du Bureau de bienfaisance 1935. Le montant de ce budget, soit recettes et dépenses de 17.400 francs, a été approuvé, ainsi que le budget additionnel, se montant à 2.102 francs, reliquat du budget 1933.

— Le Conseil vote une subvention de 500 fr. à l'Amicale Motocycliste Roubaisienne pour l'organisation d'un rallye motocycliste qui aura son départ et son arrivée dans la commune.

— M. Henri Serrurier, gendarme à Couty (Somme), est nommé garde-champêtre.

— Des félicitations sont ensuite adressées à M. Lamarre, directeur de l'Ecole de garçons, pour le succès de ses élèves au certificat d'études.

— Le Conseil examine ensuite à huis-clos quelques questions d'assistance.

HARMONIE MUNICIPALE. — Le samedi 30 juin, à 16 h. 30, répétition partielle des premières et deuxièmes clarinettes. Le même jour, à 19 h. 15, répétition générale avec tambours et clairons. Communications.

LEERS

SYNDICATS LIBRES. — Permanence aujourd'hui samedi 30 juin, de 14 h. à 16 h. 30, Café Delrue-Destée, 95, rue de la Mairie.

STATISTIQUE DU CHOMAGE. — Pendant la semaine du 17 au 24 juin, il a été enregistré à la Mairie : 61 chômeurs complets qui ont reçu 6.550 fr. 50 et 13 chômeurs partiels qui ont touché 465 fr. 60.

Aujourd'hui samedi 30 juin, à 10 h. 30, paiement de secours à la Mairie.

ASCQ

Mme HAZEBROUCQ, RECEVEUSE DE LA POSTE, VA PRENDRE SA RETRAITE

Ce n'est certes pas sans regrets que les Ascquois et les habitants des villages desservis par la poste d'Ascq apprendront que Mme Hazebroucq, la sympathique receveuse, a demandé et obtenu sa retraite.

Par son aimable serviabilité, sa correction parfaite et son tact, Mme Jeanne Hazebroucq avait su depuis dix ans, gagner l'estime et même l'affection de tous ceux qui eurent l'occasion de l'approcher.

La receveuse d'Ascq a eu une carrière à la fois rapide, brillante et combien méritée.

Reçue aux examens des P.T.T., 200e sur 10.000 candidats, elle est nommée à Lille, le 16 octobre 1907. Ses qualités d'ordre, de discipline la font nommer receveuse à l'Arbret P.-de-C.), le 1er juin 1917. Le poste est particulièrement périlleux, situé en pleine zone dangereuse. Mais Mme Hazebroucq avait déjà fait ses preuves lors des violentes bombardements de Roubaix.

En mars 1918, le ministère lui confie la tâche de mettre à l'abri tout ce qui intéresse le service des postes d'un secteur. Cette mission parfaitement accomplie lui vaut la citation suivante : « Choisie comme chef de groupe au moment des évacuations du mois de mars 1918, s'est parfaitement acquittée de sa mission et a ramené le personnel et les valeurs de plusieurs bureaux.

» Receveuse énergique, ayant beaucoup de sang-froid et une très bonne valeur professionnelle ».

En 1919, Mme Hazebroucq eut la délicate mission de relever le service des postes de Bauvin, entièrement disloqué par la guerre.

Trois ans après, c'est à Baisieux qu'elle

Mme HAZEBROUCQ

est nommée en 5me classe. Enfin Ascq la voit en 1924, receveuse de 4me classe et directrice du bureau, qui passe en 3me classe.

A tous ces différents postes, Mme Hazebroucq a obtenu des rapports élogieux qu'il serait trop long d'énumérer, tant ils sont nombreux.

Ses collègues l'ont choisie comme première déléguée pour les désignations d'augmentation de classe et de grade pour le Nord et comme leur représentante à la Commission d'étude.

C'est ce soir même que Mme Hazebroucq va quitter la direction du bureau. Nous lui souhaitons une longue et heureuse retraite.

La ducasse

Cette fête communale s'annonce particulièrement brillante cette année. Les baraques, manèges et autres divertissements ont envahi la place et les environs. Les petits et les grands auront de quoi se divertir.

Un bal à grand orchestre terminera la première journée, dimanche à 20 h., chez M. Pottié.

BAISIEUX

SUCCÈS SCOLAIRES. — L'Ecole de garçons de Baisieux-le-Petit a obtenu de beaux résultats à l'examen du certificat. Ont été reçus : Marcel Prouvost (Bien), Robert Revaux (Bien), Henri Mary, Alphonse Pollet, Alfred Cleart et Jules Sorriaux.

Toutes nos félicitations au directeur de l'Ecole, M. Guilbert, et à ses élèves.

SAILLY

PAIEMENT DU CHIFFRE D'AFFAIRES, (mensuels et forfaits), le lundi 2 juillet, de 6 h. 30 à 11 h., débit de tabacs Mille.

CARNET DU JOUR

NAISSANCES

— Teddy, Monique, Philippe, Jeanne-Marie, Nicole, Francine Vernier-Dupont sont heureux d'annoncer la naissance de leur petite sœur, Claude. — 8 juin 1934. 103, Bd d'Armentières, Roubaix. 18970d 2 et 4 juillet.

— M. et Mme Maurice Delaty-Béghin sont heureux d'annoncer la naissance de leur fille, Rose-Anne.

Touffiers, le 20 juin 1934.

Cet avis tient lieu de faire-part. 19050d

— M. et Mme Equinet-Dédéne sont heureux d'annoncer la naissance de leur fils, Pierre. — Roubaix, 26 juin 1934. — 11, rue Cuvier. 19160d

FIANÇAILLES

— On annonce les fiançailles de Mademoiselle Agnès Fouriéguès, fille de M. et Mme Edmond Fouriéguès-Liéter, avec Monsieur Joseph Seynave, de Lille.

Lundi 9, mardi 10 juillet.

Tourcoing, 15, rue Louis-Leloir.

Cet avis tient lieu de faire-part. 70d

Chauffage Le Cervoisier, 114, boulevard Descat, Tourcoing. Maison de confiance 41055

MARIAGES

— En raison du décès de Mme Jules Beuscart, la cérémonie de mariage de M. Raoul Beuscart et de Mme Andrée Lepoutre, qui devait avoir lieu le samedi 30 juin, à 10 h. 30, en l'église Saint-Maclou, à Wattrelos, n'aura pas lieu. La bénédiction nuptiale leur sera donnée dans la plus stricte intimité. 19128d

— Le samedi 7 juillet, à 10 h. 30, en l'église Saint-Martin, à Roubaix, sera célébré le mariage de Mlle Denise Rohart, fille de M. et Mme Georges Rohart, avec M. Robert Planquart, fils de M. et Mme Léon Planquart.

NÉCROLOGIE

— On nous prie d'annoncer le décès de M. Edouard Ducoin, époux de dame Jeanne Delrue, pieusement décédé à Roubaix le 29 juin 1934, dans sa 62e année. Les funérailles auront lieu le lundi 2 juillet, en l'église de Touffiers. N2717d

— Nous apprenons la mort de Madame Edmond Tennyack, née Marie Dormeuil, décédée pieusement à Roubaix, le 29 juin 1934, dans sa 79e année.

Ses funérailles auront lieu le lundi 2 juillet, à 11 heures, en l'église Notre-Dame de Lourdes (Parc Barbieux). N2720d

TAPIS UNIS
JACQUARD - FOYERS - CARPETTES
MOULIN FILS Cie, Fabricants
127 bis, rue de Lille, Tourcoing. Tél. 9.38

Petite Correspondance

Marie-Anne. — La question est discutée, car l'occupation n'est pas personnelle. Il faudra soumettre à un homme de loi les circonstances de fait de cette affaire. — Concédée. — C'est fort délicat, car le délai d'action en réduction est passé ; or vous avez accepté à tort un précédent et il y a de cela plus de 6 mois. Si le chiffre demandé cette année est le même que celui de l'année dernière, il semble difficile de vous donner raison. Voyez un avocat. — A. M. 15. — On peut estimer, bien que la loi n'en parle pas expressément pour l'augmentation, que c'est au jour de la demande. Nous ne pouvons nous prononcer. — N° 1297 — Comme nous vous le disions, il faudrait connaître la situation des lieux mais le principe général est que le propriétaire doit établir les toits de manière que les eaux pluviales ne soient pas versées sur les fonds du voisin. La juridiction compétente semble être la Justice de Paix. — Bricoleur Adam et Eve. — Pour les deux premières questions, voyez un droguiste ; quant à la troisième, il faudrait vous renseigner auprès d'un homme de métier. — Lecteur ennuyé A.B.C. — Le Consulat sera très probablement en mesure de vous renseigner. — Ursule. — S'il y a une servitude de passage ils ne peuvent pas barrer la route. Commencez par une lettre recommandée, mais nous ne pouvons prendre la responsabilité de vous conseiller ne connaissant pas les circonstances de l'affaire. — Bibo. — Voyez le Moto-Club, rue du Maréchal-Foch à Roubaix. — B.A.V. — L'intermédiaire de cet homme n'est pas obligatoire, mais serez-vous à même de bien rédiger l'acte et d'accomplir les formalités nécessaires ? — Camélia. — Nous ne pouvons intervenir dans ces questions de partage. Voyez un homme de loi.

Cœur Sacré. — Tentez d'abord une démarche auprès des parents et si elle reste infructueuse, avisez la police si vous ne craignez pas pour votre commerce de vous attirer des inimitiés. — A. V. — Comment un juge a-t-il pu vous accorder une prorogation alors que vous êtes entré dans la maison après 1920 ? N'est-ce pas parce que vous avez eu gain de cause dans une action en réduction ? Il semble qu'à tout le moins, le nouveau propriétaire s'il avait le droit de reprise, ce que nous ne pouvons vous dire, devrait vous offrir une autre maison répondant à peu près aux mêmes besoins, par sa surface, sa situation et son loyer. — Un A.C. 1914. — Le mieux serait sans doute de faire faire la demande par une organisation d'anciens combattants ou une association de mutilés et réformés. — Congé payé. — Les usages varient d'après les professions. Le Syndicat des employés, rue Pellart, pourra vous renseigner. — Un contribuable. — Le loyer matriciel est une base proportionnelle qui peut quelquefois être un loyer fictif. Ainsi le loyer matriciel de la plus belle maison de la commune sera fixé arbitrairement à 100 et celui de la maison la plus modeste à 3. Entre ces deux termes de comparaison, le contrôleur détermine les loyers matriciels intermédiaires. Nous vous conseillons de vous adresser au Contrôleur des contributions directes, rue du Vieil-Abreuvoir, s'il s'agit de Roubaix. — Ancien J.E.O. — Nous croyons que cela fait deux classes par enfant. Faites une démarche à la Mairie, bureau militaire.

Moto-Bécane. — Même réponse qu'à « Bibo ». — B.C. Lisette. — Nous supposons qu'il ne s'agit pas de musique dans un café. Dès lors il ne semble pas y avoir de réglementation (cependant vous ne nous indiquez pas la commune) ; mais cela ne veut pas dire que vous ayez liberté complète : vous ne pouvez pas dépasser une mesure normale, ce qui est une question d'espèce. — A.A.C.W. — 1) Il semble que non si c'est un acte isolé et s'il n'y a pas eu achat pour revente. Vous pouvez vous en assurer auprès des Contributions indirectes ; 2) Malgré notre désir de vous renseigner nous ne pouvons vous répondre car il faudrait connaître tous les éléments de l'affaire, voir les pièces, etc... — Y. Z. — Il semble que l'autorisation doive être demandée mais que le propriétaire ne peut pas le refuser. Vous feriez bien, au surplus de voir votre agent d'assurances, car il est possible (question de fait que nous ne pouvons trancher) que cela constitue une aggravation de risques. — E.M.P. — Est-il possible que le notaire qui s'est chargé de l'acte n'ait pas pris la précaution de se faire remettre au préalable un état hypothécaire ? Voyez ce notaire, car si vraiment il y a une hypothèque, la situation pourra être embarrassante au cas où la créance serait venue à échéance. — 24.14. — A notre connaissance, l'arrêt le plus récent en cette matière est celui au terme duquel il faut prendre le prix pratiqué au jour où une convention intervient sur la mitoyenneté, et, à défaut de convention, le prix au jour de la demande en justice. — Sportif. — C'est à la Justice de Paix qu'il faut s'adresser. — Forget me not. — Il faudrait connaître le loyer d'avant-guerre. — T.I.N. — Même réponse qu'au précédent, mais en outre la date d'entrée en location est une grande importance car pour un locataire entré avant le 1er juillet 1920, il n'est pas certain, s'agissant d'une partie de maison, que le droit de reprise vous serait accordé. — Abus. — La détermination de la patente dépend de tant d'éléments (dont certains échappent à tout fait) qu'il n'est pas possible, à distance, de donner une indication de chiffre. Peut-être pourriez-vous si vous n'acceptez pas les raisons de l'Administration, vous adresser à un groupement de contribuables. — J.S.S.S. 1905. — Pas de taux fixé pour les maçons de commerce. Il y a bien une révision possible quand les conditions économiques se sont modifiées au point d'entraîner une variation de plus du quart de la valeur locative, mais faute de renseignements sur les dates nous ne pouvons vous dire si elle est applicable. A première vue nous ne le croyons pas. Pour tous détails, voir un homme de loi. Pour les autorisations de la Mairie s'il y a lieu, et les obligations fiscales voir à la fois la Mairie et les Contributions tant directes qu'indirectes. En tout cas la patente de marchand forain est certainement exigée dans le cas où on transporte des marchandises d'une commune à l'autre; il y a peut-être encore d'autres cas. — N.D.C. ennuyé. — Déjà maintenant n'êtes-vous pas passible de la patente? Voyez le contrôleur des Contributions directes; pour le chiffre d'affaires s'il y a lieu, voyez les Contributions indirectes. — Une ennuyée. — Il faudrait connaître les clauses de votre bail pour savoir quand votre bail doit être renouvelé et c'est peut-être au moins six mois avant l'expiration. Il conviendrait donc de voir tout de suite un avocat. S'il s'agit d'une maison d'habitation, le renouvellement n'est pas obligatoire pour le propriétaire; vous tomberiez alors en prorogation (ce qui est moins sûr qu'un bail); pour la date finale de votre prorogation nous ne pouvons rien dire ne connaissant pas le taux du loyer avant guerre. — Finet. — Le droit à prorogation vous reste acquis ce qui n'a pas pour résultat d'empêcher toute reprise (il faudrait connaître la situation du propriétaire et celle du locataire) mais de soumettre cette reprise à certaines conditions (notamment d'habiter personnellement ou de faire habiter par un des proches énumérés par la loi) Quant au loyer, si en 1914 les charges étaient comprises dans un prix net, global, de loyer, actuellement il peut être égal au loyer de 1914 multiplié par 2,8 plus la différence entre les impôts actuels et ceux de 1914, ou bien, si le propriétaire et le locataire acceptent tous deux (aucun n'y est obligé) de remplacer ce calcul réel des différences d'impôts par un forfait, le loyer sera égal au loyer de 1914 multiplié par 3,10. — R.P. Géranium. — Le lot dit: « privé de ressources »; c'est donc une question de fait à apprécier dans chaque espèce. Faites une demande à la Mairie. — Jeannet. — 1) Voyez un avocat; 2) En principe la patente est due pour l'année entière. — Marget 53. — Personne ne peut vous en empêcher mais peut-être le greffe vous répondra-t-il qu'il n'a pas eu affaire à vous; au surplus vous n'obtiendrez pas là la note complète et, par exemple, il y a eu des exploits d'huissier. — B.M.C 333. — Le montant dépend non seulement du degré de parenté mais de l'importance de la succession et de la situation de famille du défunt et des héritiers. Entre frères et sœurs les droits ne peuvent pas dépasser 25 % de la part recueillie par l'héritier ou le légataire. — Jean-Jean Rx. — Il faudra commencer par donner un congé par huissier avec au moins six mois de prévenance et en respectant pour la date et le délai les usages locaux qui varient d'après le chiffre du loyer. Il faut de plus un motif légitime (à première vue le vôtre paraît plausible). Si la maison n'a été acquise par vous qu'après le 1er juin 1920 vous devez offrir une autre maison, etc... Vous dites qu'il a été prévenu il y a deux ans mais était-ce une prévenance régulière par huissier? Bref, voyez l'huissier le plus tôt possible. — E. B. 2323. — Cela dépend notamment du chiffre du loyer. Renseignez-vous sans tarder pour le cas où la date d'expiration de la prévenance devrait coïncider avec une date anniversaire de l'entrée en location. — C.C. Gueyotte. — Chacun doit acquitter ses obligations. Quant à la résiliation le juge n'est pas obligé de la prononcer quand il estime que le locataire est malheureux et de bonne foi. Vous aurez peut-être intérêt à prendre une consultation d'avocat. — Bonne paire V.D. — Malgré notre désir de vous renseigner nous sommes dans l'obligation, la question étant complexe, de vous conseiller de voir un homme de loi. — Triste situation. — Demandes dans nos bureaux l'adresse d'un secrétariat populaire. — E.F. 2303. — 1° Cette demande à première vue ne paraît pas justifiée; 2° Demande trop vague; apparemment, s'il n'y a pas clause contraire dans un bail, cette charge incombe au propriétaire.

EN VOYAGE
EN EXCURSION
N'OUBLIEZ PAS
D'EMPORTER DE

L'ASPIRINE
USINES DU RHONE
1 ou 2 comprimés pris dès les premiers signes de...

MIGRAINES
NEVRALGIES
REFROIDISSEMENTS
DOULEURS
RHUMATISMES
... vous soulageront immédiatement
L'ASPIRINE "USINES DU RHONE"
est présentée en tube aluminium de 20 comprimés
très pratique pour la poche et le sac

Tourcoing

Aujourd'hui, samedi 30 juin :

Hôtel de Ville: 9 à 12 h. et 14 à 18 h.
Bains: 9 h. à 11 h. 30, 14 h. à 18 h. 30.
Bibliothèque Communale: 9 h. à 12 h. et 14 h. à 17 h.
Bibliothèque Catholique: Fermée.
Bibliothèque Populaire: 14 h. à 17 h.
Caisse d'Epargne: 9 h. 30 à 11 h. 30 et 14 h. à 16 h.
Marché à la Croix-Rouge: 11 h. à 17 h.

D'importantes modifications au plan d'aménagement de la ville

Depuis déjà quelques années, le plan d'aménagement de la ville connaît un ensemble de réalisations qui dès maintenant permettent de se faire une idée de ce que sera Tourcoing quand ce vaste programme sera terminé.

En établissant ce plan directeur d'aménagement, M. Dron avait voulu y condenser tout ce qui paraissait nécessaire aux besoins actuels et futurs de la cité et susceptible de la ranger, dans l'avenir, parmi les grandes villes modernes de France.

Un travail de cette importance était forcément très complexe et difficile et il n'y a pas lieu de s'étonner si, aujourd'hui, des améliorations qui ne sont pas prévues dans le programme primitivement arrêté, s'avèrent indispensables et présentent un caractère d'utilité publique incontestable.

D'